

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Appui au mécanisme de gestion du système de Suivi-Evaluation du Dispositif National de Sécurité Alimentaire

Lieu d'exécution : Mali, Bamako (pour l'ensemble du territoire malien)

1. Référence de la publication

EuropeAid/139713/IH/SER/ML

2. Procédure

Restreinte internationale.

3. Intitulé du programme

Programme de renforcement de la sécurité alimentaire au Mali (PRORESA)

4. Financement

Ligne budgétaire : 11^{ème} Fonds Européen de Développement - FED
Convention de financement : FED 2015/038 079

5. Pouvoir adjudicateur

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ordonnateur National du FED,
Direction Europe (Cellule CONFED)

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Nature du marché

Service à prix unitaires.

7. Description du marché

L'assistance technique vise à développer les capacités du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) dans le suivi et l'évaluation des activités de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Les structures impliquées sont (i) le Système d'Alerte Précoce (SAP) qui suit les différentes situations de vulnérabilité, l'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) qui suit les prix des différents marchés et les flux commerciaux des denrées, (iii) l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) qui gère les différents stocks de réserve répartis sur le territoire (y compris réserve régionale de la CEDEAO), (iv) le Secrétariat Technique et Financier (STF) qui gère les outils communs du DNSA, (v) le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) responsable de la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire et de la coordination du DNSA.

Elle consistera à la mise à disposition d'une expertise permanente de long terme qui sera complétée par des expertises ponctuelles pour des travaux spécifiques en vue de renforcer le mécanisme de suivi-évaluation du DNSA à travers notamment : i) l'appui au développement d'un système de suivi-évaluation dynamique, inclusif, opérationnel sous la coordination du CSA ; ii)

l'appui au CSA afin qu'il renseigne les indicateurs liés aux différentes interventions d'assistance alimentaire, au PNR¹ et à la PolSAN² de manière qualitative et quantitative, en garantissant une diffusion régulière des données auprès des différentes institutions maliennes, des PTF et du grand public.

8. Nombre et intitulé des lots

Lot unique

Intitulé du lot : "Appui au mécanisme de gestion du système de Suivi-Evaluation du DNSA"

9. Budget maximal

EUR 1 000 000

10. Prestations additionnelles

Le pouvoir adjudicateur peut, s'il le juge opportun, étendre la durée du projet et/ou la portée du marché sous réserve de disponibilité budgétaire à concurrence du montant estimé d'environ 1 000 000 EUR. Toute reconduction du marché est subordonnée à l'exécution satisfaisante des tâches par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales (participant individuellement ou dans le cadre d'un groupement - consortium - de soumissionnaires), qui sont établies dans un Etat membre de l'Union européenne, dans un Etat ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE en vertu duquel le programme est financé (voir également le point 29 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne ferait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe

¹ Plan National de Réponses

² Politique Nationale de sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

seront rejetées.

14. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires retenus sur la liste restreinte.

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte, sauf si le pouvoir adjudicateur l'autorise au préalable (voir le Guide pratique section 2.4.3). Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Les candidats doivent joindre à leur formulaire de candidature une déclaration signée (incluse dans le formulaire type de candidature) attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées au point 2.3.3 du Guide pratique.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur la base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à présenter une offre détaillée dans le cadre du présent marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur pourra inviter les candidats qui satisfont aux critères, à présenter une offre.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

Fin août 2018

19. Date pour le début d'exécution du marché

Février 2019

20. Période de mise en œuvre des tâches

La durée de mise en œuvre du projet est estimée à 36 mois.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition expresse contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et sociétés unipersonnelles qui travaillent comme sous-traitants.

- 1) **Capacité économique et financière du candidat** (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de candidature). Si le candidat est un organisme public, une information équivalente doit être fournie. La période de référence prise en compte correspondra aux trois derniers exercices clos.

- Critère 1.1: le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat pour les exercices 2015/2016/2017) doit être supérieur au budget maximum annualisé du marché, c'est-à-dire le budget maximal indiqué dans l'avis de marché divisé par la durée initiale du marché en années soit 334 000 euros, et,
 - Critère 1.2: le rapport de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) pour le dernier exercice clos doit être d'au moins 1. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.
- 2) **Capacité professionnelle du candidat** (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de candidature). La période de référence correspondra aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission (2015 à 2017 inclus).
- Critère 2.1: l'effectif du personnel permanent de niveau universitaire du candidat a été au moins de cinq personnes pour chacune des années de référence,
 - Critère 2.2: au moins trois personnes, de niveau ingénieur ou équivalent, faisant partie des effectifs du candidat, travaillent actuellement dans les domaines en rapport avec le présent marché.
- 3) **Capacité technique du candidat** (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de candidature). La période de référence correspond aux cinq derniers exercices précédant la date limite de soumission, soit de 2013 à 2017 inclus.
- Critère 3.1: Le candidat a fourni des services dans le cadre d'au moins trois marchés au budget au moins équivalent à celui du présent marché et,
 - Critère 3.2: Le candidat a fourni des services dans le cadre d'au moins trois marchés en Afrique dans des domaines suivants:
 - Assistance technique auprès d'une administration technique (ministère du développement rural, dispositif national de sécurité alimentaire, autorité de gestion des crises alimentaires), pour la mise en place et /ou le renforcement de son système de suivi évaluation (interventions et procédures).

Les services fournis par le candidat ont été exécutés à n'importe quel moment durant la période de référence : de 2013 à 2017 inclus. Cela signifie que le projet auquel se réfère le candidat a pu être engagé ou finalisé à tout moment durant la période indiquée. Il n'est toutefois pas nécessaire que le projet ait finalisé durant cette période, ni mis en œuvre pendant toute la période de référence. Les candidats ou soumissionnaires peuvent se référer soit à un projet finalisé pendant la période de référence (bien que débuté avant cette période) à une partie d'un contrat qui n'a pas été encore entièrement exécuté. Dans la première hypothèse, le projet est pris en compte dans son ensemble sous couvert de preuve de bonne exécution (déclaration de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement final...) dans le cas de projets en cours d'exécution, seule la partie qui a été menée à bien par le candidat peut servir de référence. Le candidat doit être en mesure de fournir la preuve documentaire de la réalisation satisfaisante de cette partie (déclaration de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement final...) et du montant correspondant. Si le projet auquel il est fait référence a été mis en œuvre par un consortium, au cas où un critère de sélection relatif à la pertinence de l'expérience est utilisé, les pièces justificatives doivent montrer clairement la part que le candidat a achevée, ainsi que la description de la nature des services réalisés.

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il

doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – et doivent répondre aux mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les travaux ou fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises. Pour ce qui est des critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminés pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants :

Critère de comparaison 1: le critère 3.2

Critère de comparaison 2: le critère 2.2

Critère de comparaison 3: le critère 1.1

22. Critères d'attribution

Le meilleur rapport qualité/prix.

CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

Le lundi 20 août 2018 à 12h00, heure de Bamako.

Il ne sera pas tenu compte des candidatures reçues après la date limite.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés. Ce formulaire de candidature est disponible à l'adresse Internet suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=B>

La candidature doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection, sur la base du modèle disponible à l'adresse internet suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A>

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur:

- SOIT par **courrier recommandé** (service postal officiel), à l'adresse suivante :

*Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
Ordonnateur National du FED
Direction Europe (cellule CONFED)
Quartier de Koulouba, BAMAKO
République du Mali
Tél: +223 222 98 20 / fax: +223 222 45 34
Courriel: confed@afribone.net.ml*

Dans ce cas, le registre de livraison atteste du respect de la date limite de réception des offres.

- SOIT par **porteur** (notamment les services de messagerie express) déposant **directement** la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

- *Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
Ordonnateur National du FED
Direction Europe (Cellule CONFED)
Quartier de Koulouba, BAMAKO
République du Mali
Tél: +223 222 98 20 / fax: +223 222 45 34
Courriel: confed@afribone.net.ml*

Dans ce cas, l'accusé de réception atteste du respect de la date limite de réception des offres.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique mentionnée dans la candidature.

26. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 25. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Date de publication de l'avis de pré-information

L'avis de pré-information a été publié dans le JO S n°114 du 16 juin ainsi que sur le site internet d'EuropeAid sous le numéro EuropeAid/139713/IH/SER/ML

29. Base juridique.³

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.]

³ Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, à court terme ou long terme).